

## PRENEZ VOTRE PLACE, FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX

### LA DÉCONSTRUCTION NUCLÉAIRE, NOTRE RESPONSABILITÉ

#### Préparer l'avenir par la maîtrise de l'aval de l'exploitation est nécessaire

- Avec **80% de production d'électricité** à partir du **nucléaire**, la France occupe une **place singulière**. Les **coûts de production** sont particulièrement compétitifs, ce qui constitue un atout pour notre économie.
- Pour **maintenir l'option nucléaire ouverte**, que ce soit pour la construction de nouveaux EPR ou plus tard pour les réacteurs de 4<sup>ème</sup> génération, **nous devons nous assurer de l'aval du cycle d'exploitation**.
- Pour cela, la question du **traitement et du stockage des déchets nucléaires** est bien sûr incontournable. Tout comme l'est celle du **démantèlement des centrales nucléaires** arrivées en fin d'exploitation.

#### Une Unité dédiée à la déconstruction et à l'environnement

- **En 2001**, EDF a mis en place une unité d'ingénierie dédiée aux opérations de déconstruction, depuis les études jusqu'à la libération du site : **le CIDEN** (Centre d'Ingénierie Déconstruction et ENvironnement). **La CFDT a approuvé cette décision** et revendique des **moyens à la hauteur des enjeux** pour cette Unité.
- Ses **missions** s'exercent dans **trois grands domaines** :
  - **la déconstruction des centrales** arrivées en fin de vie (actuellement 9 réacteurs définitivement mis à l'arrêt sur 6 sites),
  - les **activités d'ingénierie liées au devenir des déchets** (gestion et développement de nouvelles filières) pour leur traitement en collaboration avec le CEA et l'ANDRA.
  - **la protection optimale de l'environnement, du public et des travailleurs** (respect des prescriptions environnementales avec des dispositifs mis en œuvre pour réduire à la source les rejets radioactifs et chimiques).
- **EDF doit démontrer sa capacité à maîtriser techniquement et financièrement la totalité du cycle de vie des centrales nucléaires**, en s'appuyant sur les filières d'évacuation des déchets mises à disposition par l'Agence Nationale de Gestion des Déchets RAdioactifs (ANDRA).

## Une loi qui sécurise l'aval du cycle nucléaire

- La **déconstruction** des réacteurs nucléaires français a été **intégrée dans le cycle de vie des centrales dès leur conception**. EDF provisionnait les sommes collectées tout au long de la durée d'exploitation de ses réacteurs, afin de pouvoir en disposer au moment où ils seront mis à l'arrêt. **Pour la CFDT, ce système de provision présentait des risques par rapport à l'objectif.**
- **Depuis septembre 2005**, EDF procède par actifs dédiés. C'est-à-dire que, selon la loi, l'entreprise doit **mettre de côté 15 milliards d'€ d'ici 2011** dans l'optique de la gestion de l'aval du cycle combustible. **La CFDT estime que ce système est beaucoup plus sûr.**
- La loi «**Transparence et Sûreté en matière Nucléaire**» de **juin 2006**, précise le cadre juridique pour la phase de déconstruction des installations nucléaires. De même **l'Autorité de Sûreté Nucléaire** (administration de l'Etat) devient une **autorité administrative indépendante** qui participe au contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et à l'information du public dans ses domaines.

## Des progrès restent à faire

- **La France**, par l'intermédiaire du CEA et de l'ANDRA continue de développer les **recherches dans le retraitement des déchets**. Ce qui est essentiel, mais si le retraitement permet de réduire le volume des déchets à stocker, il n'en demeure pas moins de **gros problèmes de stockage**.
- Le choix d'un **principe de stockage en profondeur réversible**, fait par le législateur, **représente un bon équilibre**. En effet, d'un côté il laisse la **possibilité aux générations futures de reprendre les déchets** dès que la recherche aura permis d'avancer sur leur transmutation. De l'autre côté, il évite de rester dans une situation de non choix que représente l'entreposage en surface.
- Malheureusement, la mise à disposition d'un stockage des déchets FAVL (faible activité vie longue) par l'ANDRA a pris du retard. Ce qui a obligé **EDF à lancer la construction d'une Installation de Conditionnement et d'Entreposage des Déchets Activés (ICEDA) à Bugey**.
- En parallèle, la France développe des coopérations dans le cadre de la **technologie de la transmutation**. **La CFDT estime qu'il est important de mettre tous les moyens possibles pour faire avancer rapidement cette recherche** dont les résultats pourraient lever le point le plus sensible, vis à vis de l'opinion, en matière de nucléaire civil.